



Triglaz, un centre de tri « territorial » à Plouédern (29)

■ Déchets

■ Bretagne

Pourquoi agir ?

En 2010, à la demande de plusieurs collectivités locales adhérentes, le syndicat mixte d'étude sur l'élimination des déchets (SYMEED) réalise une étude sur l'organisation territoriale du tri des déchets d'emballages ménagers dans le Nord et le Centre du Finistère.

Le diagnostic a été réalisé pour l'ensemble des centres de tri de recyclables secs ménagers sur le Nord et le Centre Finistère, mais a également inclus dans son périmètre deux centres de tri de recyclables secs ménagers périphériques, un au Sud du département et l'autre dans le département voisin.

Les 5 centres de tri diagnostiqués, représentant ensemble une capacité de tri de 30 000 tonnes par an, se caractérisaient en particulier par un faible niveau technologique occasionnant des problématiques de conditions de travail et par de nombreuses différences comme les coûts à la tonne variant du simple au double, des types de flux entrants différents, ou encore des maîtres d'ouvrage soit publics, soit privés.

Le diagnostic territorial a aussi dressé un état des lieux de la collecte afin d'alimenter différents scénarios d'organisation du tri allant du maintien des 5 centres de tri à la réalisation d'un seul centre. Ces différents scénarios ont été analysés grâce à différents critères tels que la préservation de l'emploi, l'optimisation du coût, ou encore la réduction de l'impact environnemental.

L'analyse des différents scénarios a mis en exergue qu'il n'existe pas une solution unique optimale mais que plusieurs scénarios permettent d'obtenir une organisation pertinente du tri au niveau du Nord et Centre Finistère.

En 2011, un consensus opte pour le maintien du centre de Glomel situé dans le centre du département, de la fermeture des 4 autres sites (Brest, Plougoulm, Plounevez-Lochrist et Saint-Martin des Champs) et de la construction d'une nouvelle installation, plus performante, adaptée à l'échelle du territoire et à l'évolution à venir des quantités de déchets collectés (en raison de l'extension des consignes de tri notamment) à Plouédern, dans le Nord Finistère.

Baptisé Triglaz et mis en service fin 2013, ce nouveau centre de tri dédié aux recyclables secs des 500 000 habitants du Nord Finistère, présente l'originalité de gérer les déchets de plusieurs communautés de communes regroupées au sein d'une société publique locale (SPL).



Organisme

Société Publique Locale SOTRAVAL

Partenaires

- ADEME Direction régionale Bretagne
- Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets (SYMEED)
- Conseil général du Finistère

Coût (HT)

Coût de l'investissement : 12,8 millions €

Financement :

- ADEME : 2,4 millions €
- Conseil général du Finistère : 600 k€

Bilan en chiffres

- 30 000 tonnes de déchets triés par an
- 1 million € d'économies annuelles pour les collectivités (entre 20% et 30% d'économie selon la collectivité)

Dates clés

- 2010 - 2011 : étude territoriale
- 2013 : mise en service de Triglaz

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

M. Jean-René Robin, directeur technique de la SPL SOTRAVAL :

« L'intégration paysagère et environnementale de Triglaz à Plouédern a fait l'objet d'un travail spécifique : aucun déchet n'est stocké à l'extérieur. L'architecture ainsi que les circulations (poids lourds, véhicules légers et personnels, visiteurs) ont été particulièrement étudiées. La partie administrative des locaux a été construite dans le respect des normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) et l'équipe chargée de construire le centre a reçu le label « Chantier bleu » qui récompense l'exemplarité en matière de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement. Le chantier a ainsi fait l'objet de 21 points de contrôle. Enfin, l'installation est classée ICPE sous la rubrique 2714 et bénéficie d'une protection incendie étudiée spécifiquement ».



Photo de Triglaz
Crédit photo : SOTRAVAL

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/dechets

Le site de la SPL SOTRAVAL
www.sotraval.fr

CONTACTS

SYMEED
Tél : 02.98.76.63.92

SPL SOTRAVAL
Tél : 02 98 47 57 26
jean-rene.robinsotraval.fr

ADEME Direction régionale Bretagne
Tél : 02 99 85 87 00
ademe.bretagne@ademe.fr

Présentation et résultats

Outre 630 m² de locaux administratifs, le centre Triglaz comporte un bâtiment de 4 780 m² divisé en trois espaces techniques correspondant aux différentes phases de travail : la réception des déchets issus de la collecte sélective ; le tri des déchets ; le stockage des déchets avant leur transport vers les centres de recyclage et de valorisation.

Les déchets sont acheminés vers des séparateurs où ils subissent un tri mécanique. Cette opération permet à la fois de les séparer selon la taille et de distinguer les corps plats (journaux, emballages plats) et les corps creux (bouteilles et flacons en plastique, briques d'emballage). Les déchets sont ensuite soumis à des tris optiques successifs qui permettent d'identifier et sélectionner les différentes matières à recycler via tout particulièrement leur couleur ou la résine plastique. Enfin, un affinage manuel en fin de process permet d'écarter les matériaux indésirables afin d'atteindre le niveau de pureté nécessaire pour une acceptation dans une filière de recyclage. Les déchets écartés ou refusés sont envoyés dans une unité d'incinération.

Les conditions de travail des personnels sont beaucoup moins pénibles que dans les anciens centres de tri. Les poussières dégagées par les chutes des déchets sont aspirées, le bruit des machines modernes est considérablement réduit et l'ergonomie des espaces de travail, en particulier des cabines de tri manuel, a été étudiée pour éviter les troubles musculo-squelettiques.

Enfin, un parcours pédagogique est proposé à tous les publics (scolaires, particuliers, élus locaux, partenaires, entreprises) pour expliquer les enjeux et les modes de gestion des déchets.

Triglaz a été dimensionné pour pouvoir trier 30 000 tonnes de déchets par an avec une productivité beaucoup plus élevée que les anciens sites, ce qui permet une économie annuelle d'environ 1 million d'euros pour les collectivités locales (entre 20% et 30% d'économie selon la collectivité).

Focus

Le centre Triglaz a été construit par la société publique locale (SPL) SOTRAVAL qui en assure aujourd'hui l'exploitation et la gestion. La communauté urbaine de Brest Métropole est son actionnaire principal (66% des actions) et le reste du capital est détenu depuis juillet 2013 par 9 autres structures intercommunales du Finistère.

Facteurs de reproductibilité

De nombreux territoires doivent moderniser leurs installations de tri des déchets dans une approche combinant la mutualisation des équipements et des coûts, l'intégration de technologies plus performantes et l'amélioration des conditions de travail. L'exemple de Triglaz est donc parfaitement reproductible, d'autant que la valorisation et le recyclage des déchets est au cœur des politiques publiques promouvant l'économie circulaire. Il est toutefois nécessaire de réaliser une étude territoriale préalable pour s'assurer de la pertinence et de la faisabilité du projet. Pour sa part, l'ADEME soutient ces initiatives en fournissant un appui méthodologique, voire un soutien financier dans le cadre de son Fonds Déchets.